Département du Calvados
COMMUNE de LION-sur-MER (14780)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Séance du 2 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi deux novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Magali SAINT, maire.

Date de la convocation : 29/10/2026
Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 16 *Magali SAINT, Valérie DESQUESNE, Jean-Paul LELOUTRE, Patricia ROSALIE, Edith ABDESLAM, Sonia ROTROU, Nadège GONÇALVES, Alain DESMEULLES, François FAUVEL, Thierry DODARD, Dominique DEBISE, Benjamin TIXIER, Jean-Louis GARBY, Jean-Luc BOUILLON, Valérie RUAUX, Eva SIX*
Votants : 19 *Franck PARDILLOS donne pouvoir à Magali SAINT, Philippe NATIVELLE donne pouvoir à François FAUVEL, Marie-Claude RABASSEdonne pouvoir à Dominique DEBISE*
Absents excusés : 3 *Franck PARDILLOS, Philippe NATIVELLE, Marie-Claude RABASSE*
Secrétaire de séance : *Valérie DESQUESNE*

Objet : Correspondant INCENDIE ET SECOURS - Désignation

Vu l'article 13 de la Loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;
Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;
Considérant ce qui suit : Le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du Maire, dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal :
- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune. Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Sur proposition de la Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (19 voix pour) :

- Désigne en son sein le correspondant incendie et secours
Membre titulaire : Madame Edith ABDESLAM
Membre suppléant ; Madame Magali SAINT

- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
La Maire,
M. SAINT

MAIRIE DE LION-SUR-MER (Calvados)

Secrétaire,
V. DESQUESNE

Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20261102-COM2026-11-8-9-DE
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026